

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**



**Engagement 8 :**

Répondre aux questions 5, 6, 7 et 8 de la pièce HQD-3, document 1 avec les dernières données réelles disponibles (demandé par le Banc). NS, Volume , page 49

**Réponse à l'engagement 8 :**

Le Distributeur traite la réponse à cet engagement en deux volets distincts :

- Question 5:** Les dernières données réelles disponibles pour une année complète sont les données de l'année 2003 (R-3541-2004). Les tableaux suivants présentent donc respectivement, le revenu annuel de distribution par abonnement (question 5.1), le coût moyen par abonnement associé au service à la clientèle (question 5.3) et le coût moyen par abonnement du réseau de distribution (question 5.4) pour l'année 2003.

**Tableau 5.1**  
**Revenu annuel par abonnement**  
**Données réelles - Année 2003**

(1) Catégorie de consommateurs	(2) (3) (4) (5) Année 2003			
	Revenu annuel moyen (\$/abonnement) - Année 2003			
	Production	Transport	Distribution	Revenu annuel moyen
Domestique	601,70	375,64	129,46	1 106,80
Petite puissance	1 601,72	807,90	1 519,20	3 928,82
Moyenne puissance	63 322,02	26 799,52	42 299,28	132 420,82
Grande puissance	6 107 251,96	2 369 490,18	1 020 327,81	9 497 069,96

Sources : R-3541-2004 - HQD-12, Document 2

**Tableau 5.3**  
**Coût moyen par abonnement associé au service à la clientèle**  
**Données réelles - Année 2003**

(1)	(2)
Catégorie de consommateurs	Année 2003
	Coût moyen par abonnement
Domestique	117,36 \$
Petite puissance	345,03 \$
Moyenne puissance	3 799,22 \$
Grande puissance	152 962,47 \$

Sources : R-3541-2004

**Tableau 5.4**  
**Coût moyen par abonnement du réseau de distribution**  
**Données réelles - Année 2003**

(1)	(2)
Catégorie de consommateurs	Année 2003
	Coût moyen par abonnement
Domestique	317,25 \$
Petite puissance	611,85 \$
Moyenne puissance	11 100,80 \$
Grande puissance	153 874,32 \$

Sources : R-3541-2004

## 2. Questions 6, 7 et 8

Bien que le Distributeur dispose d'un ensemble de données sur le coût réel des projets d'alimentation de ses clients, les systèmes de l'entreprise n'ont pas été conçus pour :

- ✓ isoler les projets de prolongement de ligne des projets de modification de lignes ;
- ✓ isoler les éléments de coûts non facturés en vertu de l'article 59 (tels les coûts associés à la transformation) ;
- ✓ distinguer la longueur de la ligne construite, prolongée ou modifiée ;
- ✓ isoler les travaux effectués sur une ligne de ceux effectués sur un branchement ;
- ✓ imputer au projet l'effet de l'usage en commun sur les prix des poteaux et des ancrages.

Le Distributeur a donc établi les coûts associés à un prolongement de 30 mètres et de 100 mètres exprimés aux tableaux R-7.1 et R-7.2 de la pièce HQD-3, Document 1, sur la base de valeurs réelles et de données techniques. Ainsi, le Distributeur a d'abord évalué l'intensité de main-d'œuvre, de matériel et de services nécessaires à la réalisation d'un prolongement de 30 mètres ou de 100 mètres. À ces quantités standard, le Distributeur a appliqué le prix en cours à l'année visée (2004 ou 2005 selon le cas). De cette façon, les données fournies dans les tableaux R-7.1 et R-7.2 peuvent être considérées d'une certaine manière comme des données réelles et aucune donnée plus récente ne peut être fournie.

Plus spécifiquement, les quantités ont été déterminées sur la base de données historiques dont disposait le Distributeur et sur le respect nécessaire des normes techniques des travaux à réaliser.

Quant aux coûts estimés, ils ont été obtenus sur la base suivante :

- ✓ Matériel :

Correspond à la valeur établie selon la moyenne pondérée du coût des matériaux qui étaient dans les magasins d'Hydro-Québec le 31 mars de l'année visée. La valeur en magasin des matériaux correspond au coût moyen payé aux fournisseurs pour chacun des matériaux présents dans les magasins. Aucuns frais d'acquisition, de contrôle de la qualité, de gestion ne sont inclus à ce prix

magasin. Ce coût est donc une valeur moyenne réellement assumée par le Distributeur.

✓ **Biens et services :**

Correspond à la valeur établie sur la base d'une moyenne pondérée calculée à partir du coût des soumissions de l'année en cours retenues pour le plantage des poteaux et des ancrages ainsi que du nombre d'unités de plantage et d'ancrages réalisé au cours de l'année précédente.

✓ **Main-d'oeuvre :**

Correspond au taux horaire budgété pour l'année en cours visée (i.e. 2004 ou 2005 selon le cas). Les ajustements apportés au taux horaire en fin d'année confirment au Distributeur que l'estimation de ces taux se situe près de la réalité.

Enfin, à ces coûts s'ajoutent les frais d'administration et la provision pour frais d'exploitation et d'entretien dont le calcul est expliqué à la pièce HQD-1, document 5.